

Â GAUCHE POUR BEZONS !

La «justice» a annulé un arrêté du maire de Grenoble qui imposait de trouver une solution pour les locataires expulsés.

Cet arrêté imposait que lors des expulsions sur le territoire de la commune il soit indiqué au maire la justification qu'une solution effective, décente et adaptée de logement ou d'hébergement soit proposée.

Nous soutenons cette initiative vraiment sociale car le droit au logement opposable doit être respecté.

En mettant les maires devant le fait accompli sans informations préalables, les bailleurs reportent sur les maires les problèmes sociaux alors mêmes qu'ils sont exclus de la décision initiale!

La trêve hivernale a été prolongée au 1er juin 2021, mais nous réclamons un moratoire sur les expulsions pour toute l'année 2021 en raison de la crise.